RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 24 JUIL 1980
approuvant l'inscription à l'inventaire du bâtiment n° 137, parcelle n° 11338, sis sur la commune de Meyrin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment n° 137, sis sur la parcelle n° 11338, feuille 2 du cadastre de la commune de Meyrin, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Jean-Pierre SUARD;

vu les observations du propriétaire du 28 décembre 1979;

vu le préavis de la commune du 28 avril 1980;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 2 juin 1980;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment n° 137, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

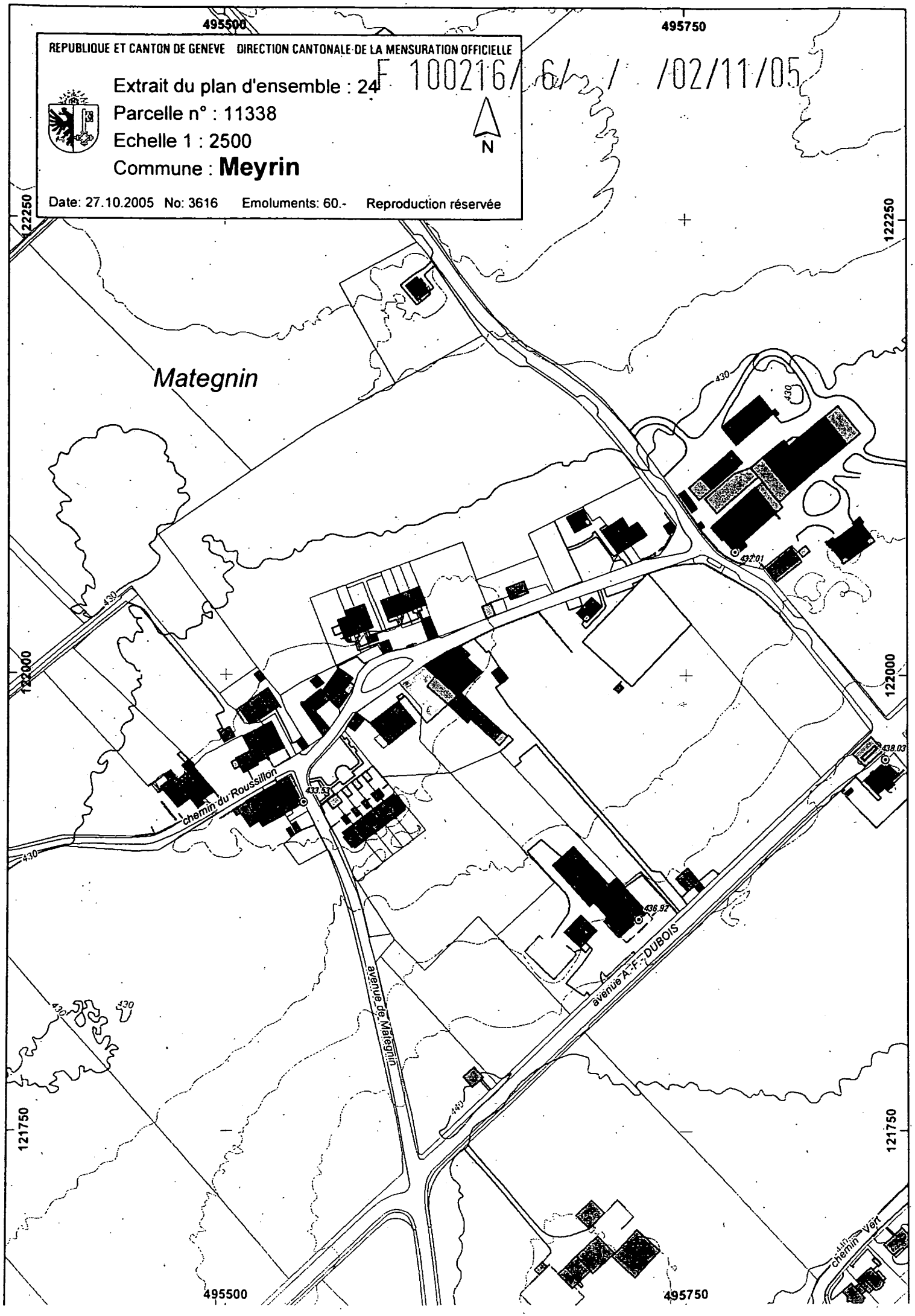
Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours, à compter de sa notification.

322.yk

7.392


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE
Extrait du plan d'ensemble : 24
Parcelle n° : 11338
Echelle 1 : 2500
Commune : Meyrin
Date: 27.10.2005 No: 3616 Emoluments: 60.- Reproduction réservée
F 100216/ 6/ / /02/11/05
N
495500
495750
122250
122000
121750
Mategnin
chemin du Roussillon
avenue de Mategnin
avenue A.-F.-DUBOIS
chemin Vert
433.53
437.01
438.03
436.92
430
440